

Extrait du

REGLEMENT DU

SWISS SNOW HAPPENING ENGELBERG 2012

Sommaire

1. Généralités

2. Slalom géant alpin

3. Boardercross

4. Ski Cross

5. Nordic Cross (ski de fond)

6. Telemark Sprint Classic

7. Big Air Contest

8. Snowboard Slopetricks

9. Descente en formation

10. Compétition par équipes

11. Meilleur sportif

Boardercross

Nouveau: premier groupe au départ

Ski Cross

Nouveau: premier groupe au départ

Telemark Sprint Classic

Nouveau: premier groupe au départ

Big Air Contest Ski/TM et SB

Nouveau: titre de Champion suisse dans les deux disciplines.
Nouvelle évaluation.

Belp, 01.2012/JK/fp

1. Généralités

Le **Swiss Snow Happening (SSH)** est la fête de fin de saison des professeurs de sports de neige suisses et des membres de Swiss Snowsports (SSSA). Attirant plus de 1'200 participants aux championnats individuels et à la descente en formation, l'événement est un impératif pour tout professionnel et enthousiaste des sports de neige!

Le SSH constitue en outre, pour nos écoles et nos associations membres, une plate-forme rêvée pour évaluer la saison. Par ailleurs, le samedi soir, les as de la neige se réunissent lors de la **Swiss Snow Happening Party** pour fêter, ensemble, la fin de la saison.

1.1 Conditions de participation

Toute personne souhaitant participer aux compétitions doit être membre de la SSSA.

Compétitions individuelles: membres individuels.

Descente en formation: membres collectifs (écoles de ski et snowboard, resp. institutions et associations).

Exception: les équipes étrangères sont autorisées dans les compétitions en formation, resp. leurs membres dans les compétitions individuelles, sans pouvoir prétendre au titre de champion suisse.

→ Comment devenir membre?

Pour devenir membre, il suffit d'envoyer son dossier de formation directement au département «Members»; la facture pour la cotisation annuelle (Fr. 50.00) et l'attestation de membre (Fr. 20.00) doit être réglée avant le SSH (détails sur www.snowsports.ch).

1.2 Inscriptions / Frais de participation / Inscriptions tardives / Retrait

Chaque participant assume les risques liés aux compétitions et a contracté les assurances nécessaires.

Inscriptions : sur www.snowsports.ch, du 1^{er} au 31 mars 2012

Date de clôture des inscriptions pour toutes les courses: 31 mars 2012

Frais de participation

- compétitions individuelles: Fr. 35.00

Lorsque le coureur dispute des épreuves dans plusieurs disciplines, les frais de participation ne sont facturés qu'une seule fois.

- descente en formation: Fr. 250.00/équipe

Versement des frais de participation

Les frais de participation doivent être réglés avant les compétitions.

Si le versement n'est pas encore parvenu à la SSSA lorsque le participant vient chercher son dossard, celui-ci devra

a) présenter un justificatif de paiement ou

b) effectuer (éventuellement une deuxième fois) le paiement sur place et payer un supplément de Fr.10.00 pour encaissement tardif

- compétitions individuelles: Fr. 45.00

Le remboursement des frais de participation versés une deuxième fois aura lieu après l'événement. Le montant du remboursement n'inclura pas le supplément pour encaissement tardif (en d'autres termes, seuls Fr. 35.00 seront remboursés).

Inscriptions tardives

sont acceptées sur place, contre le versement, avec supplément, des frais de participation (le jour **précédant** la compétition):

- frais d'inscription coureurs individuels: Fr. 45.00

Retrait

L'organisateur ne procédera à un remboursement des frais de participation que sur présentation d'un certificat médical.

1.3 Mode d'inscription particulier: slalom géant alpin

Les coureurs qui se sont qualifiés pour le premier groupe au départ dans les catégories Women 1 et 2 / Men 1 et 2 doivent être inscrits par l'intermédiaire des associations régionales. Le contingent est fixé en accord avec le point 2.4 (date de clôture des inscriptions: 31 mars 2012).

1.4 Qualifications pour les CM

Le slalom géant alpin sert également de qualification pour les événements internationaux qui lui succèdent (CM).

1.5. Jury**1.5.1 Jury de la compétition**

Le jury de la compétition se constitue à la veille de la manifestation.

Fonctions

- désigne les jurés
- désigne le jury de chaque discipline
- a le pouvoir de décision définitive dans l'admission aux compétitions
- est responsable des modifications absolument nécessaires, imprévisibles et de dernière minute du Règlement et du programme.

Chaque année, Swiss Snowsports élit des nouveaux membres pour composer le jury.

Jury de la compétition SSH 2012:

| | | |
|---------------------------------------|----------------|---------------------------------|
| 1. Président du CO | Heinz Anderegg | |
| 2. Directeur de Swiss Snowsports | Riet Campell | |
| 3. Coach SSDT | Jan Kindschi | (responsable compétitions SSSA) |
| 4. Responsable Snowboard | Thomas Raschle | (responsable compétitions SSSA) |
| 5. Chef de course | Matteo Planzer | |
| 5. Chef de la formation canton/région | Cécile Elmiger | |

1.5.2 Jury de la discipline

Le jury de la discipline et les jurés sont choisis, pour chaque compétition, la veille de celle-ci. En vue de garantir le déroulement optimal des épreuves, une séance qui réunit tous les membres du jury doit être convoquée la veille de la première compétition.

Fonctions

- assure la réalisation de la compétition
- veille à la sécurité du déroulement de la compétition
- décide des admissions aux compétitions individuelles
- décide des disqualifications

Font partie de ce jury:

- chef de la discipline SSSA (de la discipline correspondante)
- chef de course/chef des pistes
- responsable des contrôleurs de portes
- responsable de chronométrage

1.5.3 Jurés

Descente en formation, Big Air Contest, Snowboard Slopetricks:

- membres du SSDT ou du SSEP de SWISS **SNOWSPORTS**
- coordination: coach du SSDT

1.6 Directives sur les compétitions

Pour la réalisation du SSH, c'est le Règlement de Swiss Snowsports qui prime. En cas de doute, il convient de consulter le jury de la compétition du SSH ou le Règlement des Compétitions de Swiss Ski.

1.7 Listes de départ et de classement

Les listes de départ et de classement doivent être établies selon le Règlement des Compétitions de Swiss Ski (informations sur: le chef de la discipline SSSA / le chef de course/des pistes / le coureur: nom, prénom, année de naissance et école dont il fait partie. S'il ne fait partie d'aucune école, inscrire «Swiss Snowsports»).

1.8 Cadeau et médaille en guise de souvenir

Chaque participant aux compétitions individuelles et à la descente en formation reçoit une médaille ou un cadeau en guise de souvenir.

4. Ski Cross

4.1 Description

Est disputé un Ski Cross avec mode de départ individuel. Chaque participant réalise une manche chronométrée.

4.2 Admission aux épreuves

Sont admis à cette épreuve tous les membres de Swiss Snowsports (cf. 1.1).
La décision définitive revient au jury de la discipline (cf. 1.5.2).

4.3 Catégories

- Women
- Men

Les deux catégories empruntent le même parcours de manche.

4.4 Premier groupe au départ

Un tirage au sort a lieu avec les personnes les mieux classées de l'année précédente pour former un premier groupe au départ.

Dames: rangs 1 - 15 du classement de l'année précédente

Messieurs: rangs 1 - 30 du classement de l'année précédente

Conditions de participation: inscription en ligne avant la clôture des inscriptions

4.5 Ordre des départs selon les dossards

1. Women
2. Men

4.6 Equipement / Tenue

- les tenues de course complètes ou partielles ne sont pas autorisées
- le port d'un casque est obligatoire
- une protection pour le dos est recommandée
- les skis «Alpin» et «Telemark» sont autorisés

4.7 Disqualification

- en cas d'erreurs commises lors du parcours ou du passage des portes
- en cas de non respect des consignes sur l'équipement / la tenue

4.8 Frais de participation

Cf. Généralités, 1.2

4.9 Prix

Un prix spécial est décerné aux trois premiers de chaque catégorie.

4.10 Titres

Women
Men

Championne Suisse Ski Cross Women SSSA 2012
Champion Suisse Ski Cross Men SSSA 2012